

# République et monarchies

par RAYMOND BARRILLON

M. François Mitterrand a eu bien raison de répéter, à l'occasion de la grande fête de son parti, que « *la démocratie est en péril* », et ce n'est sûrement pas ici qu'on lui reprochera la paternité d'un manifeste qui dénonce « *la lente corruption des principes de la République* ».

On serait plutôt porté à vanter la parfaite constance de l'homme qui avait dit « non » dès le mois de mai 1958, du brillant pamphlétaire qui affirmait péremptoirement en mai 1964 dans *le Coup d'Etat permanent* : « *Le général de Gaulle ne prit pas plus de temps pour transformer la V<sup>e</sup> République en monarchie absolue que le Premier Consul à tirer l'Empire du Consulat* » (1).

Mais alors comment raisonner dix-sept ans, ou peu s'en faut, après la publication de ce livre ?

(Lire la suite page 11.)

---

(1) *Le Coup d'Etat permanent* (Plon, éditeur), page 93.

---

## République et monarchies

(Suite de la première page.)

Si le mal remonte à si loin, faut-il pas absoudre celui qui nous l'impose, somme toute, que depuis sept ans ? Ne vaudrait-il pas mieux s'indigner du comportement de M. Michel Debré, de M. Jacques Chirac, de M. Bernard Chenot et de quelques autres, qui crient aujourd'hui aussi fort que François Mitterrand contre la monarchie de Giscard d'Estaing après s'être bien longtemps accommodés, et sans mot dire, de celle de de Gaulle ?

L'équité y trouverait son compte, mais non la parfaite raison. On ne saurait, en effet, juger à la même aune le monarque d'hier qui ne s'était jamais caché de vouloir être tel (« *il faut une tête à un grand Etat* ») et celui d'aujourd'hui qui dénonçait avec fougue et sans doute aussi avec sincérité, le 17 août 1967, « *l'exercice solitaire du pouvoir* ». Celui d'hier se réalisait, celui d'aujourd'hui se contredit.

Le premier se soumit à quatre reprises, en dix ans de règne, à l'épreuve du référendum qui finit par lui être fatale le 27 avril 1969. Le second n'en a pas une seule fois pris le beau risque ni même, semble-t-il, envisagé de le courir.

S'il y a bien, à cet égard, « *corruption des principes de la République* » ou en tout cas de ceux de la V<sup>e</sup>, rien dans la Constitution n'interdit au président de la République de gouverner aussi longtemps que bon lui semble avec un premier ministre dont l'impopularité est extrême, rien ne l'oblige à vérifier périodiquement que « le courant passe » entre lui-même et ses sujets. C'est son affaire pour la bonne raison que tout est son affaire. Et à tel point que l'on est partagé entre le rire et la colère chaque fois que les instituts de sondage posent la question de savoir si ce tout-puissant doit ou non « avoir plus de pouvoirs ».

Que faire alors ? Certains bons esprits, qui semblent faire école ces temps-ci, trouvent que « *sept ans c'est trop* » et préconisent le quinquennat. Mais ce n'est là que chimère car on ne fera croire à personne que, pour supprimer le mal, il suffise d'en réduire la durée !

C'est à la racine de ce mal qu'il faut s'attaquer, c'est-à-dire à l'élection du président de la République au suffrage universel, source d'une primauté de plus en plus exorbitante et d'un déséquilibre des pouvoirs de plus en plus préoccupant. Par malheur, l'immense majorité des Français, toutes opinions et préférences partisans confondues, continuent d'approuver et de chérir la révision constitutionnelle de l'automne 1962. Elle se trouve bien que le peuple ne soit souverain qu'une fois tous les sept ans.

La difficulté étant assurément considérable de préconiser la suppression de ce qui plaît, il n'est pas un seul candidat pour se risquer à proposer la seule modification qui vaille. Pas même François Mitterrand, qui s'était pourtant lancé dans sa première campagne présidentielle en proclamant hautement, le 21 septembre 1965, sa volonté de substituer « la République des citoyens » au « pouvoir personnel ».

A supposer que nul ne reprenne ce beau thème en l'assortissant de propositions précises, il devrait être entendu par avance que les discours sur la « *monarchie absolue* », la « *monarchie élective* » ou la « *monarchie déguisée* » ne seront plus recevables à partir du 10 mai 1981. Quel que soit, et de quelque famille que vienne, le nouveau monarque qui sortira des urnes ce jour-là.

RAYMOND BARRILLON.